

■ Avec le Nacre, l'accès au micro-crédit est élargi à tous les chômeurs

Créer son propre emploi

A lors que le chômage ne cesse de grimper, le gouvernement tente de réagir en instaurant un dispositif intitulé Nouvel accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise (Nacre). Opérationnel en Ile-de-France depuis le 30 janvier, ce dispositif se substitue aux prêts "Eden" et aux "chèques conseils".

La première nouveauté réside dans l'élargissement du public visé. Avant, seuls les demandeurs d'emploi les plus en difficulté pouvaient bénéficier d'un micro-crédit pour créer leur entreprise. Désormais, tous les chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux désireux de concevoir leur propre activité ont accès au nouveau dispositif. L'Etat espère ainsi financer 8 900 actions d'accompagnement en Ile-de-France durant l'année 2009.

Grâce au Nacre, des organismes labellisés par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP) et par la Caisse des dépôts épaulent le créateur tout au long de sa démarche, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa structuration financière.

Des prêts bancaires à taux zéro

Le créateur/repreneur profite notamment d'un soutien systématique pour obtenir un partenariat avec une banque. Un prêt à taux zéro allant de 1 000 à 10 000 euros remboursable sur cinq ans peut également lui être accordé par les structures labellisées bénéficiant d'un conventionnement. Enfin, un suivi "post-crétation" a pour finalité d'aider ces entrepreneurs débutants à passer le cap, souvent décisif, de la troisième

année d'existence. Quand on sait que 36 % des entreprises françaises observent des difficultés à maintenir leur activité au-delà de cette période, le dispositif Nacre apparaît comme un accompagnement utile. Les personnes intéressées peuvent choisir, parmi les opérateurs indépendants locaux

labellisés, celui qui leur semble le plus à même de répondre à leur demande. Soixante-seize structures d'accompagnement sont réparties sur le territoire francilien, dont quarante-six sont conventionnées pour délivrer le prêt à taux zéro.

■ Laureline Dupont

En +

Les organismes labellisés dans l'Essonne

- *Audit associés Essonne, 503, place des Champs-Élysées, Evry. Tél. : 01.60.77.00.00. www.aaexperts-comptables.fr*
- *Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, 2, cours Monseigneur-Roméro, Evry. Tél. : 01.60.79.91.91. www.essonne.cci.fr*
- *Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne, 322, square des Champs-Élysées, Evry. www.cm-essonne.fr*
- *Essonne initiative, 2, cours Monseigneur-Roméro, Evry. Tél. : 01.60.79.90.87. www.essonneinitiative.fr*
- *Essonne active, organisme conventionné, 2, cours Monseigneur-Roméro, Evry. Tél. : 01.60.77.58.96.*
- *Société d'expertise comptable de l'Essonne, organisme conventionné, 110, bld de Fontainebleau, Corbeil-Essonnes. Tél. : 01.60.89.87.50. www.sece.fr*